



Direction  
de l'administration  
générale et de la  
modernisation des  
services

Sous-direction  
des carrières et des  
compétences

**Bureau de la gestion  
prévisionnelle de  
l'évaluation et de la  
formation**

39-43, quai André-Citroën  
75902 Paris Cedex 15  
Télécopie : 01 44 38 39  
48

Internet :  
[www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

Le directeur de l'administration générale et  
de la modernisation des services

à

Mesdames et Messieurs  
les présidents, vice présidents, secrétaires  
nationaux et secrétaires généraux  
des organisations syndicales  
des ministères sociaux

Paris le 4 février 2008

Objet : report de l'examen professionnel de secrétaire administratif des services déconcentrés du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

J'ai annoncé le 28 janvier dernier, que l'épreuve écrite de l'examen professionnel de secrétaire administratif des services déconcentrés du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle était reportée au 31 mars 2008, en raison des conséquences d'un mouvement social à l'imprimerie nationale.

Plusieurs organisations syndicales ont souhaité obtenir des informations complémentaires sur les raisons de ce report. J'ai décidé de faire une réponse collective que je porterai à la connaissance des agents et des responsables des services.

Le projet de création d'une filière administrative et sa conséquence la transformation d'emplois de catégorie C en catégorie B est l'une des priorités fortes de la DAGEMO, au même titre que la transformation des postes d'agents administratifs en postes d'adjoints aujourd'hui réalisée.

Ce projet a été construit pour offrir de nouvelles possibilités de déroulement de carrière aux agents de catégorie C, déroulement limité statutairement depuis le classement des contrôleurs en B+, mais également pour doter les services déconcentrés de compétences accrues dans le domaine de la gestion.

Ce dossier, qui a connu de nombreux aléas : impasses statutaires, refus de créer un corps spécifique de SA au ministère du travail, discussions budgétaires serrées, a trouvé une issue positive par l'implication forte du secrétaire général et des deux directeurs d'administration (DAGPB et DAGEMO) en s'inscrivant dans un cadre plus large de création d'un corps des secrétaires administratifs des ministères sociaux.

Cette solution n'a pas fait l'unanimité dans les instances représentatives, les organisations syndicales se répartissant entre des votes pour, contre et abstention.

Vous comprendrez que la DAGEMO, qui a porté ce dossier avec constance et rigueur ces dernières années, soit déterminée à le conduire à son terme, détermination partagée avec les agents qui préparent sérieusement depuis des semaines l'examen professionnel.

Ce report ne résulte pas d'un simple problème de logistique mais d'une grève liée à un plan social à l'imprimerie nationale qui bloque de très nombreux concours et examens organisés par différents ministères.

Vous trouverez ci-dessous les observations et précisions qui me semblent utiles de porter à votre connaissance et à celle des agents du ministère.

### **1- Les opérations d'édition des sujets de cet examen se sont déroulées selon la chronologie suivante.**

Dès le 3 septembre 2007, il a été demandé à l'imprimerie nationale (imprimeur disposant d'un atelier sécurisé dédié à l'impression et à la mise sous pli des sujets de concours), de réaliser l'impression avant Noël 2007 afin que chaque direction organisatrice des épreuves écrites reçoive les sujets dans la première quinzaine de janvier au plus tard.

L'imprimeur a informé les services de la DAGEMO fin décembre qu'il était contraint à un décalage de ces délais. Les sujets ont pu être expédiés dans les départements d'outre mer et Mayotte sans trop de retard. En revanche, les sujets destinés à la métropole, une fois imprimés et conditionnés, devaient être remis aux transporteurs le lundi 21 janvier.

C'est à cette date que le conflit social à l'imprimerie nationale s'est déclenché, conduisant à un blocage de l'usine de Choisy le Roi (94) interdisant toute entrée et toute sortie de camions et de documents du site.

La DAGEMO en a été informée et des contacts ont immédiatement été pris avec madame la directrice départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, afin de connaître si une médiation par ses services était envisagée.

Un rendez vous a été programmé avec les organisations syndicales de l'imprimerie nationale à la DDTEFP du Val de Marne le mardi 22 janvier, sans succès.

Une nouvelle rencontre, qui pouvait être décisive, a été programmée le samedi 26 janvier entre les organisations syndicales, la direction du site, la DDTEFP et le préfet. Il était raisonnablement permis d'espérer des avancées significatives suite à cette négociation. La DAGEMO avait alors tout mis en oeuvre pour s'assurer qu'en cas de vote de la reprise du travail le lundi suivant, les sujets de l'examen professionnel de secrétaire administratif pourraient être chargés dès le lundi après midi afin d'assurer une livraison le mardi après midi. Il était donc prématuré de décider d'annuler l'examen professionnel tant que cette réunion de médiation n'avait pas eu lieu.

En outre, il était impossible de confier à un autre imprimeur (avec les exigences d'atelier sécurisé qui sont les nôtres en matière de concours), dans des délais de quelques jours seulement, la charge d'imprimer plus de 87 000 pages de sujets principaux et de secours, ainsi que les sujets en braille (braille abrégé et braille intégral) et des sujets à format spécial pour les mal voyants (format supérieur au A3).

Il était également inconcevable de pouvoir imprimer ces sujets en interne, compte tenu de leur spécificité.

Ainsi, compte tenu du temps nécessaire à l'impression des sujets papier, braille et spéciaux, à leur mise sous pli, à leur routage et aux délais d'expédition de ceux-ci, aucune solution alternative ne pouvait être trouvée, même en décidant d'une impression parallèle dès le lendemain de l'annonce du blocage de l'imprimerie nationale.

Il a donc été décidé, dès connaissance de l'échec des négociations du samedi 26 janvier, soit le lundi 28 janvier 2008, de reporter l'examen professionnel de secrétaire administratif des services déconcentrés du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Afin de pénaliser au minimum les agents, un report de deux mois seulement a été décidé. Ce délai ne pouvait, en aucun cas, être réduit, sauf à courir le risque que certaines directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, organisatrices des épreuves écrites, ne puissent pas trouver de salle de capacité suffisante pour organiser l'épreuve écrite à la nouvelle date.

En ce début février, le conflit social à l'imprimerie nationale se poursuit et les sujets imprimés de l'examen professionnel sont toujours bloqués par les grévistes.

## **2- J'ai décidé de prendre les mesures suivantes :**

- Une période complémentaire d'inscription est rouverte aux candidats qui souhaitent en bénéficier (arrêté du 28 janvier 2008 publié au Journal Officiel du 3 février 2008). Ceux-ci devront retourner à la DAGEMO (BGPEF section concours) un dossier d'inscription papier avant le 15 février 2008. Les dossiers d'inscriptions sont disponibles auprès des DDTEFP et des DRTEFP. Les inscriptions déjà effectuées restent valides.
- Concernant le dispositif de formation à la préparation de l'examen il a été décidé en accord avec l'INTEFP :
  - de prolonger l'accès au dispositif de formation ouverte à distance jusqu'au 30 mars,
  - d'accorder une autorisation d'absence d'une journée pour travail personnel,
  - d'organiser un devoir blanc supplémentaire avec correction et d'accorder à ce titre une journée d'autorisation d'absence,
  - de mettre en ligne un devoir supplémentaire avec son corrigé à disposition du candidat.

Les agents du secteur santé pourront également bénéficier de l'accès à la FOAD jusqu'en mars ainsi qu'aux prestations pédagogiques supplémentaires mises en ligne.

Je souhaite que ces précisions répondent à vos préoccupations et plus largement à celles des agents concernés par cet examen professionnel.

Le directeur de l'administration générale  
et de la modernisation des services

Jean-René MASSON